

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 1 de 9

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Chlorure 21 FS R2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Réactif de diagnostic in vitro d'échantillons provenant du corps humain

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: DiaSys Diagnostic Systems GmbH

Rue/B.P.: Alte Strasse 9

Place, Lieu: 65558 Holzheim

WWW: <http://www.diasys.de>

E-mail: mail@diasys.de

Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0

Télécopie: +49 (0) 6432-9146-32

Service responsable de l'information:

Siège, Téléphone: +49 (0) 6432-9146-0, Email: mail@diasys.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Infraserv, Téléphone: +49 (0) 69-305-6418

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Ce mélange n'est pas classifié comme étant dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)

Mentions de danger: néant

Conseils de prudence: néant

Marquage spécial

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler.

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 2 de 9

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Solution aqueuse

Composants dangereux:

Ingrédient	Désignation	Teneur	Classification
N°CE 232-151-5 CAS 7789-23-3	Fluorure de potassium	< 3 %	Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 3; H331.

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales: Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Changer les vêtements imprégnés. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion:

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Choisir l'agent extincteur en fonction de l'environnement du foyer.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: fluorure d'hydrogène.

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 3 de 9

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique.

Neutraliser les vapeurs par l'emploi d'eau en brouillard.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la substance. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Nettoyer.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver les récipients bien fermés à une plage de température de 2 °C à 8 °C.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec acides ou oxydants forts.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 4 de 9

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur seuil
7789-23-3	Fluorure de potassium	Europe: IOELV: TWA France: VME	2,5 mg/m ³ (Fluorures, inorganique) 2,5 mg/m ³ (réglementaire indicative; calculé comme F)

8.2 Contrôle de l'exposition

En cas de dégagement de vapeurs: Système d'aspiration nécessaire.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

- Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.
- Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374
Type de gants: caoutchouc nitrile - Epaisseur du revêtement: 0,11 mm.
Période de latence: >480 min.
Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
- Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166
- Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect: État physique à 20 °C et 101,3 kPa: liquide
Couleur: limpide, incolore
- Odeur: inodore
- Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
- pH: à 23 °C: 7,3
- Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: env. 100 °C
- Point éclair/plage d'inflammabilité: non combustible
- Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible
- Inflammabilité: Aucune donnée disponible
- Limites d'explosibilité: Aucune donnée disponible
- Tension de vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible
- Densité: à 20 °C: 1,021 g/mL

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 5 de 9

Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Indications diverses: Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cf. 10.3

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants forts, acides. Dégagement de: fluorure d'hydrogène.

10.4 Conditions à éviter

A protéger de la chaleur et du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles

Acides, oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 6 de 9

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques:	<p>Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être nocif en cas d'ingestion.</p> <p>Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être nocif par contact cutané.</p> <p>Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Peut être nocif par inhalation.</p> <p>Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.</p> <p>Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.</p> <p>Sensibilisation respiratoire: Manque de données.</p> <p>Sensibilisation cutanée: Manque de données.</p> <p>Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.</p> <p>Cancerogénité: Manque de données.</p> <p>Toxicité pour la reproduction: Manque de données.</p> <p>Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.</p> <p>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.</p> <p>Danger par aspiration: Manque de données.</p>
Autres informations:	<p>Indication sur fluorure de potassium DL50 Rat, par voie orale: 148,5 mg/kg En cas de résorption: état inconscient, troubles du rythme cardiaque, arrêt respiratoire, choc. En cas d'exposition à long terme lésions de la moelle osseuse. Concerne fluorures inorganiques solubles en général: irritant à corrosif. Effets systémiques: baisse du rapport sang-calcium, spasmes, excitation, troubles cardio-vasculaires, troubles du SNC. Mutagénicité essai sur cellules de mammifères: positif</p>

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	<p>Indication sur fluorure de potassium Toxicité pour le poisson: CL50 > 2,3 mg/L Protozoaires Toxicité aiguë: EC5 Entosiphon sulcatum: 101 mg/L</p>
---------------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses:	Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés.
-----------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
--	--------------------------

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 7 de 9

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales: Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 06* = Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
Non réglementé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:
néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2015/830

Mise à jour: 25/6/2018
Version: 5
Langue: fr-FR
Date d'édition: 12/3/2021

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 8 de 9

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

Directives nationales - Grande-Bretagne

Code DG-EA (Hazchem): -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations diverses

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H331 = Toxique par inhalation.

EUH210 = Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Chlorure 21 FS R2

Numéro de matière 1 1221 R2

Page: 9 de 9

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
LEP: Limite d'exposition professionnelle
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CFR: Code des règlements fédéraux
CLP: Classification, étiquetage et emballage
SNC: Système nerveux central
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
CE: Communauté européenne
EN: Norme européenne
UE: Union européenne
IATA: Association du transport aérien international
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
CL50: Concentration létale médiane
DL50: Dose létale 50%
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TLV: Valeur limite d'exposition
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables
LEP: Limite d'exposition professionnelle
SNC: Système nerveux central

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: Étiquette
Mise à jour d'ordre général

Créée: 16/9/2011

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

